

Pour Nathalie Carmès, Présidente de l'APLBA : « LAÏTA ne peut plus se cacher derrière une possible proposition d'entrer dans la coopération pour refuser d'aboutir à un contrat avec l'APLBA. Il est temps pour l'entreprise de considérer les producteurs adhérents de l'OP. L'APLBA est plus que jamais déterminée à faire valoir ses droits, à savoir :

- La signature d'un accord-cadre avec des modalités de détermination du prix conformes à la loi Egalim ainsi qu'une gestion des volumes conjointe ;
- L'absence d'exclusivité ;
- La possibilité pour les producteurs de détenir leur tank en propriété sans sanctions financières ;
- La reprise en main de la facturation. »

LAÏTA a beau avoir annoncé une prime de 8€/1000L pour les producteurs SILAV et LNA, la priorité pour l'APLBA reste d'aboutir à la signature d'un contrat-cadre établissant une relation commerciale équilibrée avec l'entreprise. »

Nathalie Carmès ajoute : « Nous sommes mobilisés et déterminés à atteindre ces objectifs, pour nos adhérents. LAÏTA prend des risques à traiter les producteurs LNA et SILAV de cette sorte. A l'heure où les entreprises laitières tentent de sécuriser leur apport, Laïta prend aujourd'hui le risque de perdre 20% de son volume, laissant 450 producteurs sans contrats. »

Contact presse :

- Nathalie CARMES, Présidente de l'APLBA : 06 74 84 92 94

A propos de l'APLBA : l'APLBA est une organisation de producteurs reconnue dans le secteur du lait de vache qui regroupe 305 adhérents producteurs de lait sur la Bretagne.